



CAF retenu illégale

Par **harmony__v**, le **07/03/2019** à **06:10**

Bonjour

Fin février la car m'a envoyé par lettre une dette à rembourser pour un trop perçu en 2017 sur la PAJE. J'avais jusqu'à fin mars pour contester. Après avoir fait mes recherches et prouver que l'erreur ne venait pas de moi je leur ai envoyé un recommandé pour contester cette dette . Mais a ma plus grande surprise ce matin en verifivér mon compte caf il ont fait une retenu que prestation sans mon consentement. Que dois je faire

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **07/03/2019** à **09:18**

Bonjour

Oui, la CAF peut le faire, tant qu'elle estime qu'il y a indu.

Contactez le médiateur

Par **harmony__v**, le **07/03/2019** à **10:11**

Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **07/03/2019** à **10:38**

bonjour,

le code civil indique tout indu doit être remboursé, peu importe qui a commis l'erreur.

si le seul argument de votre contestation était que l'erreur ne venait pas de vous, il était

irrecevable et la CAF retient votre dette sur les prestations à venir.

salutations